



Sylvain CHALLAN-BELVAL

Secrétaire général du SNCA-CGT

Simon TOUCHES

Délégué Syndical Régional des Pays de la Loire,

Montreuil, le 27 mai 2026

CMA FRANCE

A l'attention du Président de la CPN 56 Joël FOURNY

12, avenue Marceau

75008 PARIS

**Objet : Reconnaissance du travail des accompagnateurs CDR – régularisation
nécessaire dans toutes les CMA**

Monsieur le Président,

Le SNCA-CGT se félicite que, dans les Pays de la Loire et depuis la rentrée 2025-2026, les accompagnateurs du CDR qui dispensaient des cours soient enfin passés sous le statut de professeur. Cette avancée, que nous demandions de longue date, n'est pas un simple ajustement administratif : c'est une victoire syndicale majeure qui met enfin en cohérence le statut avec le travail réellement effectué. Elle apporte la reconnaissance professionnelle attendue par les agents et contribue à réduire les risques psychosociaux en reconnaissant la réalité de leur mission pédagogique.

Cette décision démontre également que les arguments portés par le SNCA-CGT étaient fondés, et que notre action syndicale a permis de faire bouger les lignes. Ceci prouve qu'il était possible de régulariser une situation injuste qui posait jusqu'ici de nombreuses difficultés, tant sur le plan réglementaire que sur celui de la santé au travail.

Pour autant, nous attirons votre attention sur le fait que cette situation ne doit pas rester limitée aux Pays de la Loire. Des situations identiques existent dans d'autres CMA, où des agents continuent à exercer des missions pédagogiques sans bénéficier du statut correspondant. Cela entretient des inégalités de traitement et demeure source de souffrance au travail.





C'est pourquoi nous demandons que la même régularisation soit appliquée dans l'ensemble des CMA, chaque fois que des agents du CDR assurent effectivement des cours ou des animations pédagogiques. Les employeurs doivent prendre leurs responsabilités, mettre fin aux incohérences statutaires et reconnaître le travail réel de leurs agents. Il en va de la cohérence nationale du réseau, du respect du statut et de la responsabilité de l'employeur en matière de santé et sécurité au travail.

Le SNCA-CGT continuera à se battre, CMA par CMA s'il le faut, pour que cette victoire locale devienne une conquête nationale.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre détermination syndicale.

Pour Le SNCA-CGT,

Sylvain CHALLAN-BELVAL
Secrétaire général du SNCA-CGT

Simon TOUCHES
Délégué Syndical Régional PdL